

## LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 76-57 du 5 juillet 1976 portant publication de la charte nationale.

## AU NOM DU PEUPLE,

Le Conseil de la Révolution,

Vu la Proclamation du 19 juin 1965,

Vu les ordonnances n°s 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1980 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le discours présidentiel du 19 juin 1975 ;

Vu l'ordonnance n° 75-69 du 1er novembre 1975 portant création d'une commission supérieure de la charte nationale ;

Vu l'ordonnance n° 76-51 du 3 juin 1976 portant convocation du corps électoral et organisant le référendum sur la charte nationale ;

Vu l'adoption du projet de charte par la conférence nationale du 19 juin 1976 ;

Vu la proclamation officielle des résultats définitifs du référendum du 27 juin 1976 consacrant l'approbation de la Charte Nationale par le peuple, sur proposition du Front de Libération Nationale ;

## Ordonne :

Article 1<sup>er</sup>. — La Charte Nationale, source suprême de la politique de la Nation et des lois de l'Etat et dont le texte suit, prend effet à dater de sa publication.

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 juillet 1976

Le Président du Conseil  
de la Révolution,

Houari BOUMEDIENE

## CHARTRE NATIONALE

## INTRODUCTION

Bien des événements séparent l'Algérie d'aujourd'hui de celle de juillet 1962. Mais ce qui distingue véritablement les deux époques, ce sont, avant tout, les progrès évidents, les accomplissements d'envergure qui ont vu le jour pendant ce laps de temps. Car, ce qui est important au regard de l'histoire, c'est ce qui est appelé, suivant les termes de la Proclamation du 19 juin, à « survivre aux événements et aux hommes ». Les transformations fondamentales que l'Algérie a connues pendant la décennie écoulée, entrent bien dans un tel cadre et acquièrent, de ce fait, une réelle portée historique.

Le moment est précisément venu de reprendre tous ces acquis, arrachés au prix de mille épreuves, d'en approfondir la logique interne, de les assimiler dans leur signification globale et d'en faire le tremplin d'une entreprise plus vaste.

La présente Charte Nationale se propose, à cet égard, d'exprimer une expérience et de formuler une stratégie. Entre celle-ci et celle-là, le lien est évident. Les principes qui guident notre action ne sont pas intemporels ; ils résultent de la pratique de tout un peuple résolument engagé dans la construction de son avenir. C'est ce qui fait leur force et leur consène, tout à la fois, la rigueur et l'audace qui sont la marque de notre Révolution.

C'est dire à quel niveau d'exigence accrue se situe la présente charte.

Une nation qui a réussi l'une des plus prodigieuses remontées de l'histoire contemporaine, se doit constamment d'adapter et d'enrichir sa plate-forme de combat pour mieux assurer la continuité révolutionnaire.

Poursuivant la tâche de clarification politique et de progrès idéologique qui se développe depuis plus de vingt ans — Appel du 1er novembre 1954, Plate-forme de la Soummam de 1956, Programme de Tripoli de 1962, Charte d'Alger de 1964, Proclamation du 19 juin 1965, — la Charte nationale constituera, sans aucun doute, une contribution nouvelle à l'œuvre d'émancipation totale du peuple algérien dont elle exprime, tout à la fois, les aspirations profondes et la volonté la plus résolue.

Les pays du Tiers-Monde connaissent une dynamique nouvelle née d'un besoin irrépressible de changement et d'ouverture. Ils se trouvent, aujourd'hui, à un tournant important de leur histoire, et la communauté internationale tout entière n'échappe pas aux répercussions de l'événement. Les aspirations des peuples du Tiers-monde et leurs épreuves toujours recommencées sont les nôtres. La volonté de changement qui nous est commune et qui est déjà l'objet de tant de sacrifices, doit se faire en harmonie avec les réalités vécues, les valeurs efficaces inhérentes à un long passé de luttes libératrices et les impératifs d'une société moderne et démocratique basée sur la justice sociale et le progrès économique. Cette société sera, en particulier, appelée à prémunir les siens contre les aléas d'un développement difficile, le retour des féodalités exploiteuses, et tous les périls internes et externes que les séquelles coloniales et les systèmes de mainmise étrangère tentent de perpétuer.

Cependant, l'objet commun de libération et de changement que se propose d'atteindre le Tiers-monde ne nous dispense pas de percevoir des clivages dans le processus historique de transformation, et d'effectuer, en conséquence, une analyse adéquate pour chacun de nos pays, afin de conjurer les maux dont il souffre et de hâter l'avènement d'une solidarité effective.

Concernant le cas précis de l'Algérie, il est nécessaire, dans la perspective du renouvellement de notre champ de vision, d'esquisser les grandes lignes d'une trajectoire à travers laquelle le peuple algérien peut se définir, expliciter les raisons d'être de son destin actuel et préciser les voies et les moyens pour transcender le présent vers un avenir meilleur. Cette approche établira le lien étroit entre la résistance séculaire contre le colonialisme, le combat armé pour l'indépendance, et l'option socialiste actuelle qui en découle tout naturellement. Le visage de tout un pays apparaîtra, ainsi, nettement, redonnant plus perceptible cette marche en avant. Une vue neuve des choses, une détermination plus grande : tout cela exige de nous un bilan, une mise au point où les principes qui sont à la base de notre entreprise historique apparaîtront encore avec plus de clarté, de vigueur et de fermeté.

Le caractère populaire du mouvement qui a toujours porté l'Algérie à couvrir les étapes de son histoire, constitue la base même en dehors de laquelle aucune action d'envergure, aucun sursaut émancipateur durable, aucun progrès collectif ne peuvent s'expliquer objectivement. En effet, dès les débuts de l'invasion coloniale au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui frappa le plus, ce fut l'engagement massif des couches les plus profondes du peuple, notamment dans les campagnes, en un mouvement de résistance qui allait se prolonger durant des décennies, révéant, à travers des fortunes diverses, une remarquable continuité historique.

Si l'appareil d'Etat qui existait en 1830 s'effondra pratiquement au premier choc, ce furent les masses populaires qui prirent le relais du djihad autour d'Abdelkader. Un clivage se produisit d'emblée, entre, d'une part, les couches conservatrices et féodales liées au Maghzen, certains éléments opportunistes de la grande bourgeoisie des villes qui prirent fait et cause pour l'occupant ou s'accoutèrent facilement de sa présence, et, d'autre part, les autres groupes sociaux, petite paysannerie exploitée, lettrés, petits artisans, qui composèrent le gros des forces de résistance et devaient, par-là même, supporter, pendant une quarantaine d'années, tout le poids d'une guerre de génocide, de rapins et de dévastations.

Ainsi se forgea le contenu populaire du nationalisme algérien, contenu qui ne fera que se radicaliser à mesure que le colonialisme étendra son système d'oppression. Relativement faible, la bourgeoisie nationale, qu'un exode massif hors du pays, au moment de la conquête française, rendit plus vulnérable encore, se laissa finalement éliminer au profit d'une nouvelle couche de notables pro-colonialistes.

Tous ces faits ont eu pour conséquence de retarder, et même d'exclure, l'échéance d'un mouvement politique nationaliste bourgeois de contestation et de relative dignité. Ils ont,